



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

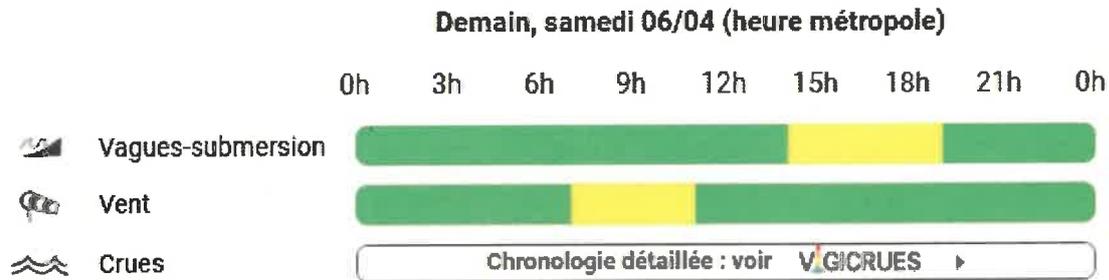
ALERTE METEOROLOGIQUE

de niveau **JAUNE POUR LES PHENOMENES VENT et VAGUES-SUBMERSION**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Qualification de la situation et évolution prévue :

En lien avec la dépression Kathleen, un coup de vent est annoncé pour la matinée de samedi, plus marqué sur le nord du département.

Vent de Sud, Sud-Est. Rafales comprises entre 75 et 80 km/h.

L'après-midi, de fortes vagues d'une hauteur de 6 m se forment au large de la rade de Brest.

Houle assez forte et puissante.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : www.vigicrues.gouv.fr

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ; www.inforoute29.fr

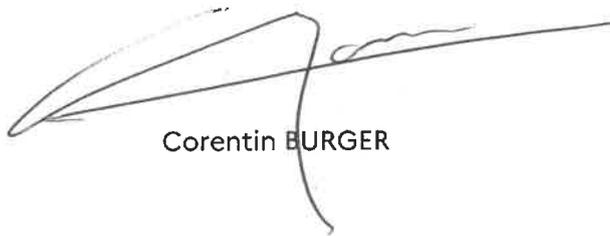
Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en

sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 5 avril 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
L'adjoint au directeur de cabinet,
Le directeur des sécurités,



Corentin BURGER